# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Gaec du Permey sur la commune principale de l'AIOT 2 chemin de Girecourt 88700 BULT.

La référence de votre dossier est A-4-RQN21H9RI et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 06/03/2024 à 15h07 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

# 1 - Type de déclaration

## Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur: La DDETSPP ou la DAAF

# Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET **18882203500013** 

Organisme: CHAMBRE D AGRICULTURE DES VOSGES

Fonction: conseiller batiment effluent

## Personne morale

N° SIRET 98397690300010

Raison sociale GAEC DU PERMEY

Forme juridique Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

# 2 CHEMIN de GIRECOURT

88700 BULT

# Signataire

Qualité : associé Gaec

#### Référent

Fonction: conseiller batiment effluents chambre d'agricultur

# 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Gaec du Permey

Description des activités :

Activité d'élevage bovin lait. La structure vient se classer icpe puisque qu'elle découle de la fusion

toute récente entre deux fermes du village de Bult. Ces deux fermes étaient jusque là soumise au seule régime du RSD (ferme de M Maire Bérenger et ferme de M Anxionnat Alain). l'exploitation nouvelle à déclaration icpe du Gaec utilisera environ 180 ha de SAU et entretiendra maximum 130 vaches laitières en production ou taries. le système d'exploitation sera classique avec des bovins en pâture la majorité du temps et nourri en hiver dans les bâtiments avec les fourrages cultivé sur les terrains.

# Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

# 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

#### 2 chemin de Girecourt

#### 88700 BULT

X:967330

Y:6805108

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

# 5 - Activité du site

## Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

# Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vache 130 u	es D	
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 3000 m3	DC	

# 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? OUI

Origine et la nature des matières épandues :

effluents d'élevage avec fumiers de box ou de fumière et lisiers et eaux usées du bloc traite

Pacage	Nom exploitant	Numéro
1 dodge	Nom exploitant	îlot
088016132	anxionnat	01

Surface totale du plan d'épandage (en ha) 180

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 18118

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 18118

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 0

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) 18118

B2: Dont provenant d'un tiers (en kg N) 0

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 4

# Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

suivant les déchets le Gaec utilisera les filières d'élimination en vigueur (déchetterie, point des collectes des plastiques agricoles, points de collectes des PPNU, équarrissage...)

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

# Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

il existe un PEI réseau a proximité de chacun des sites exploités (icpe mais aussi site RSD). Avec le classement nouveau le Gaec va installer des extincteurs adaptés aux risques en entrée de chaque bâtiment.

# Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

# Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

# Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui** 

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)